

Réponse à l'interpellation de Madame Sophie LECRON

Objet : La Chartreuse, symbole de l'a-politique de protection de nos poumons verts

Madame la Chef de groupe,

Sans mauvais jeu de mot, le dossier de la Chartreuse n'est pas un « arbre qui cache une forêt », comme vous le laissez sous entendre.

Car OUI, la Ville a bien une stratégie de protection et de développement de ses espaces verts.

Je parle de « développement » car nous devons composer avec la réalité géographique intangible de notre Ville et son déséquilibre dans la répartition des espaces verts liégeois entre, d'une part, les versants de la Meuse et les terrains situées en contre-haut, très bien fournis, et, d'autre part, la plaine alluviale densément construite qui en est plus démunie.

C'est tout l'objet de 2 plans importants :

- Le plan PEP'S pour « Prospective Espace Public » pour construire un réseau d'espaces publics de proximité à maximum 10 minutes à pied de chaque habitant. Parmi les premières réalisations, je cite le parc Sainte-Agathe, le Parc des Oblats à la Chartreuse, le développement des Coteaux, l'aménagement du site Palmolive, le réaménagement du Boulevard de la Constitution, du Parc Clajot, etc.

- Le plan canopée, qui vise à planter 24.000 arbres supplémentaires dans notre ville. C'est ainsi qu'en 2022, le nombre d'arbres plantés a été doublé.

Je pourrai encore parler de « creafarm » qui vise à donner en culture des terres agricoles pour favoriser une chaîne alimentaire locale, ou encore l'éco-pâturage, qui donne à revoir des moutons dans notre ville.

Enfin, NON, la ville n'est pas vendue aux promoteurs privés. Dans une démocratie, il n'est pas anormal que des propriétaires souhaitent utiliser leur terrain lorsque celui-ci se situe dans une zone à bâtir.

Toutefois, déposer une demande de permis ne signifie pas accord de la Ville sur le projet.

Le récent exemple du bois l'évêque l'illustre, puisque la Ville a refusé le dossier.

Je peux citer d'autres exemples de décision du collège visant à protéger nos espaces verts : les terrains situés à Molinvaux, le terrain dit des « Cabayes » à Jupille, l'étude en cours du site du Ry-Ponet emportant un moratoire sur tout développement, le terrain Bois l'Évêque.

Il serait grand temps que les plans de secteurs soient revus pour protéger définitivement ces zones. Mais je vous renvoie auprès de la région wallonne, qui est compétente en la matière.

Par ailleurs, nous travaillons également à reconstruire les friches urbaines : projet Lift au Loft à Jupille, développement du Val Benoit, site LBP à Chénée pour ne citer qu'eux.

Il y a donc bien une politique globale de protection et de développement des espaces verts dans le chef du collège, avec des résultats probants.